



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI TORINO

Dipartimento di Giurisprudenza



P. R. I. D. A. E. S.

Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens Etats de Savoie

Appel à communications

Guerre et paix dans les États de Savoie

(Approche institutionnelle - XV^e-XIX^e siècles)

16^{ème} colloque international du P.R.I.D.A.E.S.

Nice, 27-28 Octobre 2022

« Elle a tout d'une grande » : voilà ce qu'on aurait pu dire de manière synthétique au XVIII^e siècle de cette jeune monarchie installée au cœur de l'Europe ; c'est en 1713 en effet que le duc de Savoie a acquis le titre royal en même temps que la souveraineté sur la Sicile, échangée ensuite contre la Sardaigne en 1720.

Or, les ambitions de ce petit royaume ne sont guère dissimulées, et inversement proportionnelles à sa taille modeste et sa récente élévation politique. Le roi Victor Amédée II en trace ainsi les lignes directrices qu'il résume en une formule : « grandir son État dans l'Europe, et son propre pouvoir dans l'État ». Pour cela, il dispose de deux moyens qu'il dévoile dans sa préface des *Royales Constitutions* de 1723 : « Les armes et les lois ont toujours été les deux pôles immuables sur lesquels est fondé le bon règlement des Empires et des Royaumes ».

Pour ce qui est des lois, la question a déjà été abordée, notamment par des historiens du droit, à l'occasion de plusieurs colloques du PRIDAES. En ce qui concerne les armes en revanche de nombreux champs restent à explorer ; les moyens militaires en particulier, au sens de l'organisation institutionnelle de l'armée demeurent largement inconnus.

Sans doute, l'arme principale de l'État piémontais est-peut-être sa position géographique qui est déjà en soi une « destination politique » (Valsecchi) : situé à cheval sur

les Alpes et désormais ouvert sur la mer, placé aussi entre la France et l'Autriche, il en subit la pression mais joue également un rôle d'équilibre entre leurs influences respectives. Ainsi, sa diplomatie habile lui permet de tirer son épingle du jeu européen.

Pour servir les orientations de sa diplomatie, cet État « tiré au cordeau », cet « État militaire » (Bianchi, Merlotti) dont l'organisation est comparée par certains observateurs à celle d'une caserne (Loriga), va s'efforcer de développer une institution militaire lui permettant de tenir son rang dans les relations internationales de l'Europe moderne et contemporaine. La guerre est aussi le moyen d'accroître le territoire de l'État, et toute l'histoire des États de Savoie est celle d'avancées et de reculs territoriaux, de l'acquisition progressive de nouveaux territoires, de la perte de quelques-uns et parfois de leur reconquête.

La vocation militaire devient ainsi l'un des aspects les plus caractéristiques des États de Savoie (Hanlon). Mais il n'y a pas de guerre sans diplomatie et les États des premiers temps modernes perfectionnent leurs relations moyennant le développement de la diplomatie (Bély). En effet, s'inscrivant dans une longue alternance entre guerre et paix, la diplomatie devient un moyen naturel de la politique internationale (Bonanate). Pour autant, le « moment diplomatique » ne se limite pas au seul « traité de paix » ; il est présent dans un ensemble plus large qui concerne presque toutes les activités humaines : droit, économie, techniques, armements, culture, rapports familiaux, religion.

La diplomatie est au cœur de l'activité des États de Savoie et, dès le XVI^e siècle, elle joue un rôle fondateur dans le développement des institutions étatiques. En effet, on multiplie d'une part des sièges diplomatiques permanents et les plénipotentiaires savoisiens participent aux plus importants des événements diplomatiques des temps modernes ; d'autre part, à Turin, apparaissent des institutions capables de seconder le souverain dans la construction de sa politique extérieure, des règles qui la régissent, y compris le cérémonial diplomatique.

L'objectif de ce colloque est de parvenir à mieux cerner l'organisation des institutions militaires et diplomatiques au sein des États de Savoie, évaluer leur progressive transformation, les liens qu'elles entretiennent entre elles, et comprendre comment elles ont été utilisées au service de leur politique européenne.

Les thèmes abordés par ce colloque pourront être les suivants, avec une attention particulière pour l'aspect institutionnel, mais pouvant s'étendre aussi à la dimension sociale et économique des conflits, de la diplomatie et de leurs conséquences.

La place de la guerre dans l'organisation du gouvernement ducal puis royal : Secrétariat à la guerre (et sous-secrétariats), administration militaire (gouverneurs, auditorat de guerre, *uffico del soldo*), institutions diplomatiques (Secrétariat aux affaires étrangères) alliances militaires, relations militaires avec les États voisins.

L'institution et la représentation diplomatiques : institutions diplomatiques (bureaux), architecture, urbanisme, cérémonial diplomatique, passage du « parfait ambassadeur » au droit des gens, négociation des traités.

Le financement de la guerre : dépenses militaires, finances extraordinaires, fiscalité de guerre, donatifs, trésorier de guerre, rapport avec le budget de l'État.

Le recrutement : constitution de l'armée, assise féodale, contribution des villes et des communautés d'habitants, recrutement territorial, régiments territoriaux, milices locales, enrôlement, exemptions et dispenses, mercenaires, religionnaires, conscription.

L'organisation de l'armée : effectifs, logement, casernes, cantonnement, équipement, uniformes, armement (et fabrication d'armes), instruction, entraînement et exercices

militaires, étapes, approvisionnement, hiérarchie, grades militaires, solde, discipline militaire, désertion, trahison, justice militaire (auditeurs de guerre).

Les militaires : *condottieri*, officiers, noblesse d'épée, élites, carrières militaires, métier des armes, professionnalisation, écoles militaires (*Regia Accademia militare*, Écoles d'artillerie, du génie), officiers étrangers ; sur le plan des idées, fidélité dynastique, vocation guerrière ou esprit militaire des sujets des États de Savoie.

Les corps d'armée : infanterie, cavalerie, artillerie, marine (galères), génie militaire (ingénieurs militaires), gendarmerie (carabiniers), bersagliers.

La défense : fortifications, places-fortes, équipements stratégiques, *Azienda* d'artillerie et fortifications, routes militaires, surveillance des frontières et des côtes, constructions militaires ou destructions militaires imposées par l'ennemi.

Les effets de la guerre : occupations, tributs, amputations territoriales, conséquences économiques et sociales des occupations militaires, subsides, réquisitions, logement de troupes, violences sur les populations civiles (pillages), mouvements de population, évacuation, exil, hôpitaux militaires, assistance aux victimes militaires et civiles, cimetières militaires, traitement de l'ennemi, sort des prisonniers.

La négociation de la paix : diplomatie, diplomates, intermédiaires étrangers, traités de paix, maintien de la paix, contrôle des frontières.

La mémoire et la symbolique de la guerre : littérature militaire, récits de batailles, iconographie, drapeaux, décorations, distinctions, monuments, commémorations, célébration de la victoire ou de la défaite, défilés, places d'armes, lieux de mémoire.

Modalités de soumission des propositions :

Les propositions de communications sont à soumettre à : marc.ortolani@univ-cotedazur.fr. Elles ne devront pas excéder 3000 signes (tout compris) et devront comporter une brève présentation de l'auteur et un bref descriptif des sources envisagées. Le dépôt des propositions s'effectuera jusqu'au 31 mars 2022. Les candidats seront informés de la décision du comité organisateur au plus tard le 1er juillet 2022.

Les communications au colloque seront d'une durée de vingt minutes en langue française, italienne ou anglaise. Les actes du colloque seront publiés.